



**RAPPORT FINAL : ANALYSE FINANCIÈRE RELATIVE  
AUX ABATTOIRS DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE  
DE L'ESB DE 2003**

**Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

**Paul Steckle, député  
Président**

**Novembre 2005**

**COMITÉ PERMANENT DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE**

**PRÉSIDENT**

Paul Steckle, député

*Huron—Bruce, Ontario*

**VICE-PRÉSIDENTS**

André Bellavance, député

*Richmond—Arthabaska, Québec*

Gerry Ritz, député

*Battlefords—Lloydminster, Saskatchewan*

**MEMBRES**

David L. Anderson, député

*Cypress Hills—Grasslands, Saskatchewan*

Charlie Angus, député

*Timmins—James Bay, Ontario*

James Bezan, député

*Selkirk—Interlake, Manitoba*

Hon. Wayne Easter, député

*Malpeque, Île-du-Prince-Édouard*

Hon. Mark Eyking, député

*Sydney—Victoria, Nova Scotia*

Réal Lapierre, député

*Lévis—Bellechasse, Québec*

Larry Miller, député

*Bruce—Grey—Owen Sound, Ontario*

David Smith, député

*Pontiac, Québec*

Rose-Marie Ur, députée

*Lambton—Kent—Middlesex, Ontario*

**AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉS**

Guy André, M.P.

*Berthier—Maskinongé, Québec*

Wajid Khan, M.P.

*Mississauga—Streetsville, Ontario*

Inky Mark, M.P.

*Dauphin—Swan River—Marquette, Manitoba*

Kevin Sorenson, M.P.

*Crowfoot, Alberta*

**GREFFIÈRE DU COMITÉ**

Bibiane Ouellette

**DU SERVICE D'INFORMATION ET DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE**

Jean-Denis Fréchette, analyste principal

Marc Leblanc, analyste

**LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'AGROALIMENTAIRE**

a l'honneur de présenter son

**DIXIÈME RAPPORT**

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité a entrepris une étude de la formation des prix du bœuf aux niveaux de l'abattage, de la vente aux grossistes et au détail, dans le contexte de la crise d'ESB au Canada. Après avoir entendu les témoignages, le Comité a convenu de présenter le rapport suivant à la Chambre :

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>AVANT-PROPOS DU PRÉSDIENT .....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE A – GRAPHIQUE .....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE B – LISTE DES TÉMOINS.....</b>	<b>15</b>
<b>PROCÈS-VERBAL .....</b>	<b>17</b>

## **AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT**

---

Le Comité est heureux de déposer son 10<sup>e</sup> rapport préparé par Conseils et Vérification Canada, lequel conclut son étude sur le prix du bœuf au niveau de l'abattage, de la vente en gros et de la vente au détail, dans le contexte de la crise liée à l'ESB au Canada.

Le Comité réalise son étude aux termes de la motion suivante adoptée le 1<sup>er</sup> février 2005 :

Que, étant donné qu'une analyse et un suivi supplémentaires s'imposent au sujet des données financières et les prix fournis par les exploitants d'abattoir afin de satisfaire aux exigences du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour l'exécution de son étude sur les programmes du gouvernement liés à l'ESB, le Comité demande que l'entente de services professionnels passée entre Conseils et Vérification Canada et la Bibliothèque du Parlement soit prolongée afin que puisse être poursuivie, sur place, la deuxième phase de son analyse détaillée sur les données financières et les prix, et sur l'aide gouvernementale reçue par les exploitants d'abattoir, et sa relation avec les prix du bœuf.

## **Analyse financière relative aux abattoirs dans le contexte de la crise de l'ESB de 2003**

### **Rapport final : Analyse approfondie de l'information financière et de l'information sur les prix**

#### **1.0 Introduction**

Le présent rapport fait suite aux résultats de l'analyse effectuée au cours de la Phase 1 qui ont été présentés à la Chambre des communes en février 2005. L'examen sur place effectué au cours de la Phase 2 a été mené conformément à la résolution prise par le Comité, le 1er février 2005. Cet examen a été réalisé de juin à septembre 2005 et a pris fin avec la présentation du rapport final du Comité permanent.

#### **2.0 Contexte**

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (CPAA) a tenu des audiences et mené des recherches à l'égard du prix de la viande de boeuf à la suite de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) qui a débuté en mai 2003. Dans le cadre de cette étude, le Comité a demandé, en mars 2004, des données financières précises ainsi que des données sur les prix provenant de cinq abattoirs. En décembre 2004, Conseils et Vérification Canada (CVC) a présenté à huis clos au Comité un rapport d'étape sur les données fournies par les cinq entreprises. En février 2005, le Comité a demandé à CVC de procéder à une analyse approfondie, incluant un examen sur place, des renseignements fournis par les entreprises en question.

#### **3.0 Objet**

L'objet de la Phase 2 était d'obtenir et d'analyser des renseignements précis à l'égard de commentaires et de questions qui ont été soulevés par les membres du Comité pendant qu'ils discutaient du rapport d'étape de la Phase 1. Le présent rapport couvre la période de janvier 2002 à juin 2004 et traite plus précisément des éléments clés suivants :

- l'aide gouvernementale obtenue par les entreprises;  
la rentabilité, les économies ou les coûts ponctuels liés à l'ESB, les coûts marginaux de la nouvelle réglementation relative à l'ESB et les variations importantes en matière de coûts et de recettes;
- les prix perçus pour les produits clés;
- les prix payés aux producteurs;  
la comparaison du débit de production à partir de bovins appartenant aux entreprises par rapport à des bovins achetés.

#### **4.0 Limitation de l'étendue des travaux**

Cet examen n'est pas une vérification. Il est donc fondé sur des activités d'analyse de l'information, d'enquête et de discussion. L'examen ne comprenait pas de vérification détaillée des livres comptables. Notre approche est expliquée à la section 5 ci-après.

Le Comité a adopté la résolution suivante, qui définit la procédure à suivre pour lui présenter ce rapport :

Une lettre doit être envoyée aux entreprises Cargill Foods, Lakeside Packers Ltd., XL Foods Inc., Levinoff Meat Products Ltd. et Better Beef Limited pour les informer que ce Comité sait que certaines informations fournies par les entreprises susmentionnées peuvent contenir des renseignements opérationnels de nature délicate et que, par conséquent, le greffier du Comité a été avisé de ne pas distribuer les renseignements reçus aux membres du Comité. Le greffier a été avisé de remettre l'information au Bureau du légiste et conseiller parlementaire, ou tout autre employé qui pourrait être engagé par la Bibliothèque du Parlement, aux fins d'examen de ladite information et de l'établissement du rapport à l'intention du Comité. Le rapport devra être élaboré de façon à protéger les renseignements opérationnels particuliers de nature délicate, qui pourraient révéler l'identité des personnes ou des entreprises ayant présentées cette information.

Nous avons donc agi en conséquence.

#### **5.0 Approche**

Le 5 avril 2005, la greffière du Comité a informé les cinq entreprises qu'au cours de la Phase 2, on procéderait à un examen sur place. Pour répondre aux besoins du Comité, CVC a fait un suivi auprès de chaque entreprise, leur fournissant des précisions quant au type de données recherchées. CVC a préparé un programme d'examen pour veiller à ce que les travaux soient réalisés de façon structurée et uniforme.

Quatre des cinq entreprises ont accepté de se soumettre à la visite sur place et ont fourni les renseignements demandés. La cinquième entreprise a fourni des données financières ainsi que des données sur l'abattage, et elle a fourni des réponses aux questions soulevées qui lui ont été soumises par écrit. Cette entreprise n'a pas accepté que nous procédions à un examen sur place. Cette situation a une incidence sur l'exhaustivité des renseignements qui figurent aux sections 6.1, 6.3 et 6.4 de ce document.

Les travaux sur place comprenaient l'analyse des données fournies et une discussion sur le processus de compilation des données utilisé par les entreprises, ainsi que sur le modèle opérationnel général des entreprises. Nous avons demandé et examiné les tableaux connexes et les données en matière de coûts et de prix. Lorsqu'il était trop difficile d'obtenir la documentation à l'appui, nous nous sommes penchés sur les résumés des ventes et des achats.

Nous avons fait le rapprochement entre les données financières fournies et les rapports financiers de fin d'année pour la période durant laquelle des états financiers avaient été préparés aux fins de

la vérification externe. Les données financières mensuelles fournies n'ont pas fait l'objet d'une vérification par des vérificateurs externes des entreprises. Les données sur l'abattage qui ont été fournies concordaient avec les résumés sur la production.

## **6.0 Résultats**

### **6.1 Aide gouvernementale obtenue par les exploitants d'abattoirs**

Les entreprises et leurs opérations connexes ont obtenu de l'aide gouvernementale totalisant 73,4 millions de dollars depuis juillet 2003 en relation aux divers programmes d'aide liés à l'ESB. De ce montant, 15,2 millions de dollars ont été reçus entre juillet 2003 et juin 2004 et sont inclus dans la marge bénéficiaire nette pour les opérations d'abattage durant cette période.

La majeure partie de l'aide gouvernementale signalée par les entreprises découle du Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB.

### **6.2 Rentabilité des abattoirs et tendances en matière de dépenses**

Les données globales sur la rentabilité des abattoirs et les tendances en matière de dépenses sont résumées dans les tableaux 1 à 3 ci-dessous. En voici les éléments clés :

- les abattoirs ont perdu de l'argent par tête en mai et juin 2003;
- la marge bénéficiaire pour la période de juillet à août 2003 était six fois plus élevée qu'au cours de l'année civile 2002;
- la marge bénéficiaire a baissé entre septembre et décembre 2003, lorsque les États-Unis et, plus tard, le Mexique, ont rouvert leur frontière au boeuf du Canada. La marge bénéficiaire nette s'est toutefois maintenue à quatre à cinq fois plus élevée qu'avant l'ESB.

La marge bénéficiaire nette en 2003 était de 95 % supérieure à celle de 2002 et, pour les six mois prenant fin le 30 juin 2004, elle était de 620 % supérieure à la même période en 2002.

**Tableau 1 : Rentabilité des abattoirs – avant l’ESB, pendant l’ESB et après le lancement du Programme de redressement de l’industrie dans le sillage de l’ESB  
Années civiles 2002, 2003 et jusqu’au 30 juin 2004 (six mois)**

	<b>Volume d’abattage</b>	<b>Marge bénéficiaire nette globale (000 \$)</b>	<b>Marge bénéficiaire brute, par tête</b>	<b>Marge bénéficiaire nette (perte), par tête</b>
Année civile 2002	3 095 524	132 266 \$	248,42 \$	42,73 \$
De janvier à avril 2003	956 978	(652) \$	217,00 \$	(0,68) \$
Mai et juin 2003 (ESB – le 20 mai)	372 871	(40 516) \$	135,00 \$	(108,66) \$
Juillet et août 2003 (Programme de redressement de l’ESB)	494 742	125 959 \$	460,00 \$	254,60 \$
De septembre à décembre 2003 (réouverture de la frontière des É.-U. en septembre)	912 246	172 521 \$	423,00 \$	189,12 \$
De janvier à juin 2004	1 677 622	298 833 \$	38 800,00 \$	178,13 \$

**Tableau 2 : Rentabilité des abattoirs – comparaison entre certaines périodes précédant l’ESB et suivant le Programme de redressement de l’industrie dans le sillage de l’ESB**

	<b>Volume d’abattage</b>	<b>Marge bénéficiaire nette globale (000 \$)</b>	<b>Marge bénéficiaire brute, par tête</b>	<b>Marge bénéficiaire nette (perte), par tête</b>
De janvier à avril 2002	936 882	456 \$	207,00 \$	0,49 \$
De janvier à avril 2003	956 978	(652) \$	217,00 \$	(0,68) \$
De janvier à avril 2004	1 085 117	165,680 \$	361,00 \$	152,68 \$
Mai et juin 2002	606 402	41,160 \$	255,00 \$	67,88 \$
Mai et juin 2003	372 871	(40,516) \$	135,00 \$	(108,66) \$
Mai et juin 2004	592 505	133,151 \$	437,61 \$	224,73 \$
De juillet à septembre 2002	817 913	66,494 \$	285,00 \$	81,30 \$
De juillet à septembre 2003	692 750	166,110 \$	458,00 \$	239,78 \$
D’octobre à décembre 2002	734 327	24,156 \$	255,00 \$	32,90 \$
D’octobre à décembre 2003	714 238	132 370 \$	415,00 \$	185,33 \$

**Tableau 3 : Tendances en matière de dépenses**

	Avant l'ESB, janvier à avril 2003	Pendant l'ESB, mai et juin 2003	Pendant l'ESB, juillet et août 2003	Après le Programme de redressement de l'ESB, septembre à décembre 2003	Après le Programme de redressement de l'ESB, janvier à juin 2004
Recettes, par tête	1 710 \$	1 501 \$	1 067 \$	1 522 \$	1 471 \$
Coût des ventes (%)	87 %	91 %	57 %	72 %	74 %
Dépenses en main-d'œuvre et coûts directs	9 %	11 %	13 %	10 %	10 %
Frais administratifs	4 %	5 %	6 %	5 %	5 %
Marge bénéficiaire nette (perte) (%)	0 %	(7 %)	24 %	13 %	11 %

Pour assurer la comparabilité des données, nous avons ajusté les chiffres soumis pour des éléments inhabituels, comme la bonification aux cadres et autres.

Le diagramme qui se trouve à l'annexe 1 illustre les tendances en matière de recettes et de dépenses par mois pour la période de janvier 2002 à juin 2004.

Bien que les entreprises reconnaissent qu'elles ont traversé une période d'incertitude considérable au moment où la crise de l'ESB a été annoncée, plusieurs d'entre elles ont affirmé avoir réagi rapidement pour contrôler leurs coûts discrétionnaires, que ce soit en changeant les quarts de travail, en faisant des mises à pied temporaires et en forçant les employés à prendre des vacances.

Les entreprises n'ont pas été en mesure de nous fournir suffisamment de données pour que nous puissions compiler les coûts marginaux attribuables aux mesures de sécurité adoptées dans le contexte de la crise de l'ESB. Ces coûts ne semblent pas avoir eu de répercussions significatives sur la rentabilité globale. Les coûts déterminés, qui étaient ponctuels, étaient principalement liés aux coûts relatifs aux stocks, et ils ont été engagés en mai et juin 2003. On a signalé des coûts additionnels de 618 000 \$ liés à l'espace pour la congélation.

### **6.3 Prix obtenus**

Les entreprises vendent auprès de divers clients : détaillants, entrepôts, distributeurs et transformateurs de second cycle, situés majoritairement au Canada et aux États-Unis. Certains produits dérivés, comme les peaux et les abats, sont exportés à l'étranger. La frontière des États-Unis a été fermée au boeuf et aux bovins en provenance du Canada le 20 mai 2003, à la suite de la découverte de l'ESB. La frontière des États-Unis a été rouverte en septembre 2003 : l'importation de boeuf désossé provenant de bovins canadiens âgés de moins de 30 mois y a été autorisée.

En général, les entreprises n'ont pas de contrats de vente écrits avec leurs clients : le commerce est fondé sur les relations. Les entreprises vendent parfois directement auprès de commerces ou d'établissements. Des prix spéciaux sont souvent négociés. Les ventes sont principalement effectuées par téléphone. Certaines entreprises vendent des coupes spéciales, mais en général, elles vendent des coupes en gros morceaux.

Avant la découverte d'un cas d'ESB au Canada, le prix d'achat des bovins et le prix de vente des produits carnés étaient fondés sur un marché nord-américain intégré. Bien que les prix payés par les clients des États-Unis soient fixés en fonction des prix offerts aux États-Unis, les prix offerts aux exportateurs canadiens sont inférieurs, puisque le boeuf canadien n'est pas classé aux États-Unis.

Les entreprises vendent des centaines de produits, et elles ne tiennent pas de listes de prix normalisées. Les prix sont négociés au cas par cas avec chaque client. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des données uniformes sur les prix de chaque produit. Nous avons retenu des données sur les ventes précises, à des dates aléatoires, afin d'observer les tendances relatives aux prix avant l'ESB, pendant l'ESB et après le lancement du Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB. Nous nous sommes penchés sur les fluctuations de prix en comparant les données recueillies pour les dates choisies, à l'égard de certains produits visés, afin d'identifier les tendances dans les prix de produits comparables.

L'analyse, qui était fondée sur des opérations individuelles, nous a permis de conclure ce qui suit.

- Les entreprises ont effectivement réduit leurs prix au cours de l'été de 2003 en raison des répercussions de l'ESB sur les exportations de boeuf. Par exemple, dans le cas de produits hauts de gamme, les prix ont baissé de l'ordre de 30 % en juillet et août 2003 pour certaines coupes de boeuf; dans le cas des morceaux de choix, la baisse était plutôt de 10 à 15 % environ. En décembre 2003, les prix pour les produits hauts de gamme étaient d'environ 10 à 13 % plus bas qu'avant l'ESB.
- Dans le cas des produits bas de gamme, les prix ont chuté de 50 % en juillet, mais ils se sont rétablis quelque peu par la suite. En décembre 2003, les prix étaient toujours entre 10 et 20 % inférieurs par rapport à la période précédant l'ESB.

Les recettes moyennes par tête, globalement, laissent supposer qu'en 2003, la baisse des recettes était de 20 % en mai et juin, de 38 % en juillet et août et de 10 % d'octobre à décembre lorsque'elles sont comparées à la période précédant la crise de l'ESB.

Nos discussions avec les représentants des entreprises nous portent à croire que les détaillants ont fait la promotion du boeuf canadien et que les consommateurs canadiens ont appuyé les producteurs, ce qui aurait contribué à soutenir les prix de détail, au Canada, pendant la crise de l'ESB. Il est également possible qu'il y ait eu un changement dans la structure du commerce, en ce sens que les produits carnés qui, normalement, étaient acheminés du nord au sud, et vice-versa, ont peut-être été acheminés de l'ouest vers l'est, ce qui aurait contribué à atténuer le problème de l'offre excédentaire.

## 6.4 Prix payés

Les entreprises achètent les bovins de nombreuses façons. Certaines entreprises ont recours à des acheteurs qui achètent des bovins directement auprès de parcs d'engraissement, de façon à répondre à l'ensemble de leurs besoins, tandis que d'autres ont recours à la fois aux achats directs et à des ventes aux enchères de bovins, y compris à *The Electronic Auction Market* (TEAM). Les vaches laitières semblent principalement être achetées au cours de ventes aux enchères. Certaines entreprises ont recours à des agents à la commission. Une portion importante des achats sont effectués par téléphone, mais nous avons cru comprendre qu'un certain nombre d'acheteurs rendent visite aux producteurs pour inspecter leurs bovins. Les acheteurs au sein d'une même entreprise se parlent régulièrement, souvent plusieurs fois par jour. Les prix payés sont généralement des prix au comptant. Certaines entreprises concluent des contrats afin de garantir leur approvisionnement pendant une certaine période, tandis que d'autres sont propriétaires de leurs propres parcs d'engraissement. Bien que ces mesures permettent d'assurer une certaine stabilité à l'égard de l'approvisionnement, elles peuvent créer des risques financiers si les prix baissent rapidement. Nous avons appris qu'à l'exception des fournisseurs avec lesquels des contrats d'approvisionnement en bovins sont conclus et pour les bovins qui leur appartiennent, il n'y a pas de fournisseurs « captifs », l'industrie étant plutôt fondée sur les relations. Les prix des bovins sont signalés dans les rapports hebdomadaires de CanFax.

Il semble exister une certaine transparence dans le marché, puisque les renseignements sur les prix provenant du *TEAM*, de CanFax et des mises aux enchères sont disponibles à quiconque est intéressé à obtenir cette information.

Les entreprises ont signalé que les achats de bovins sont normalement effectués en vue de la production de la semaine suivante. Les acheteurs préfèrent parfois acheter des lots importants, de façon à assurer l'optimisation de la capacité de production de l'entreprise. Cette mesure peut toutefois avoir des répercussions négatives sur les prix si un lot acheté est petit ou si la capacité de production de l'abattoir pour la semaine suivante a déjà été atteinte. Les prix payés dépendent également du poids des bovins. Par exemple, le prix des bovins ayant un excédent de poids pourrait devoir être réduit en raison de la qualité de la viande. Les frais de transport sont normalement pris en considération dans l'établissement des prix, sauf lorsque le vendeur en assume les coûts.

Voici les tendances remarquées à l'égard des prix, sur la base de l'examen d'un échantillon des transactions réelles effectuées :

- les prix des bovins ont baissé de 60 à 70 % en juillet et août 2003 par rapport au début de 2003;
- les prix payés ont remonté quelque peu de septembre à décembre 2003 : en décembre 2003, ils étaient d'environ 22 % inférieurs par rapport à la période précédant la crise de l'ESB, en 2002, pour les bouvillons et les génisses; dans le cas des vaches de réforme (âgées de plus de 30 mois), les prix sont demeurés bas, soit à environ 35 %, jusqu'à la fin de 2003 et même plus tard. Le marché de l'abattage des bovins de plus de 30 mois, ce qui comprend normalement des vaches laitières et des bovins de reproduction, était limité.

## **6.5 Débit de production à partir de bovins appartenant aux entreprises et de bovins achetés**

Selon leur modèle d'entreprise, la plupart des entreprises assurent leur approvisionnement en bovins en établissant des relations commerciales avec certains parcs d'engraissement ou gros producteurs, ou en élevant leurs propres troupeaux. Sur la base des chiffres qui nous ont été fournis, environ 14 % de tous les bovins abattus par les entreprises étaient des bovins leur appartenant déjà ou étaient liés par contrat. Les pourcentages des bovins appartenant aux entreprises et liés par contrat ayant été abattus en juillet, août et septembre 2002 étaient de 12,76 %, 12,70 % et 13,96 % respectivement. Pour les mêmes mois en 2003, ces pourcentages étaient de 8, 16 %, 13,18 % et 18,04 %.

Il nous a été impossible d'obtenir des données sur les bovins qui ont peut-être été achetés dans le cadre de relations commerciales établies.

## **6.6 Données opérationnelles**

Les entreprises disposent d'une certaine souplesse quant au nombre de quarts de travail et au nombre de jours de production, au cours d'une semaine donnée. La plupart des entreprises consultées ont indiqué qu'elles fonctionnent sur deux quarts de travail par jour, cinq jours par semaine, lorsque la demande est présente, comme à la suite de la période de l'ESB. Certaines entreprises exploitent même un quart de travail le samedi pendant les périodes où la demande est grande.

Fondamentalement, les usines sont exploitées selon un mode de production « juste-à-temps », et les entreprises ne conservent pas de réserves importantes de produits finis ou de bovins.

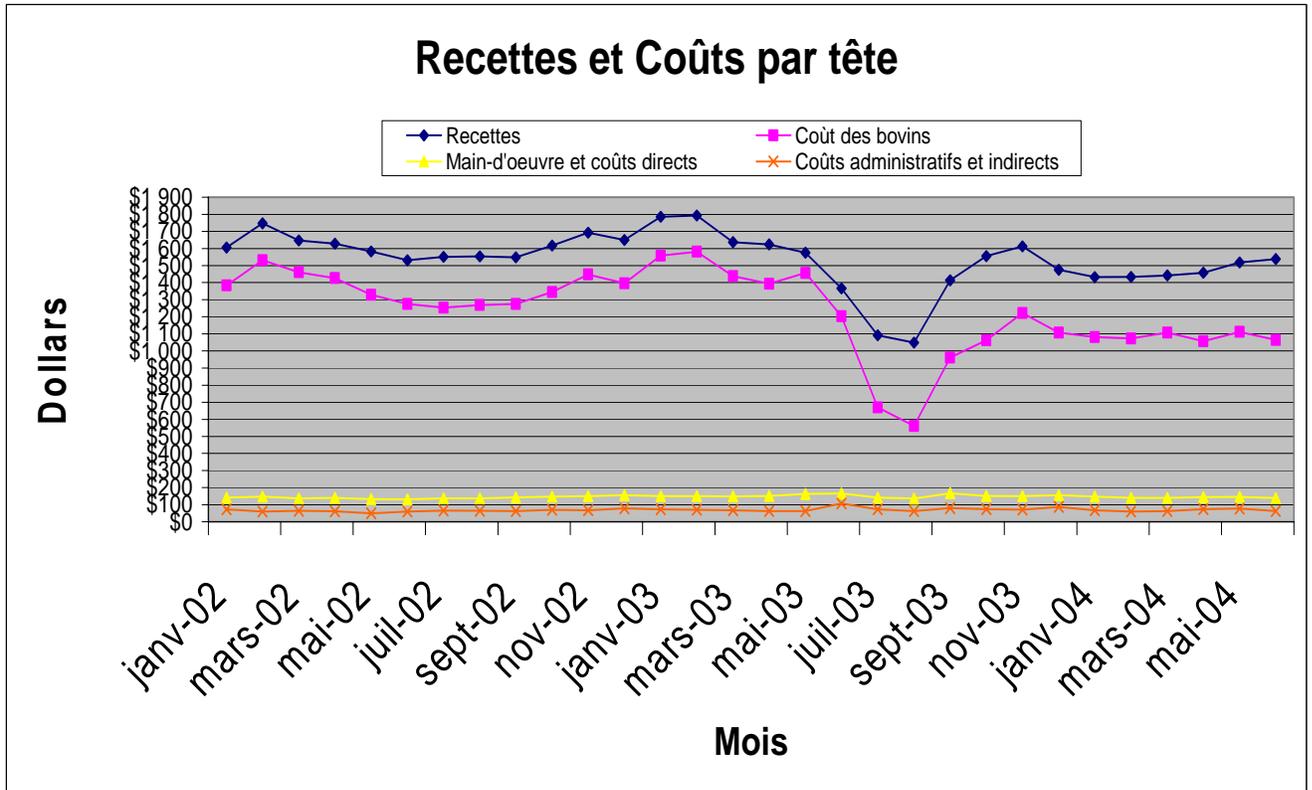
Certaines entreprises ont indiqué avoir fait des investissements supplémentaires en vue d'accroître leur capacité de traitement.

## **7.0 Conclusion**

Au cours de notre examen, rien n'indique que les données financières et opérationnelles soumises par les entreprises ne sont pas fidèles à celles contenues dans leurs livres comptables.

Les données fournies confirment une hausse considérable de la rentabilité des abattoirs entre juillet 2003 et juin 2004. Nous avons toutefois remarqué une certaine variation du taux d'augmentation de la rentabilité des entreprises individuelles.

## ANNEXE A



**ANNEXE B**  
**LISTE DE TÉMOINS**

<b>Organismes et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
Conseils et Vérification Canada Margo Allore Directrice de la vérification  Janak Shah Directeur	22/06/2005	53
Conseils et Vérification Canada Margo Allore Directrice de la vérification  Burns Giddings Vérificateur en chef  Janak Shah Directeur	19/10/2005	57
Conseils et Vérification Canada Burns Giddings Vérificateur en chef  Janak Shah Directeur	21/11/2005	65

## **PROCÈS-VERBAL**

Un exemplaire des Procès-verbaux du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, (séances n<sup>os</sup> 53, 57 et 65 qui comprend le présent rapport) est déposé.

Respectueusement soumis,

Paul Steckle, député  
Huron-Bruce

## PROCÈS-VERBAL

Séance n° 65

Le lundi 21 novembre 2005

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire se réunit aujourd'hui à 15 h 30, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Gerry Ritz, vice-président.

*Membres du Comité présents* : David L. Anderson, Charlie Angus, André Bellavance, James Bezan, l'hon. Wayne Easter, l'hon. Mark Eyking, Réal Lapierre, Larry Miller, Gerry Ritz, David Smith et Rose-Marie Ur.

*Membres substitués présents* : Wajid Khan remplace Paul Steckle et Kevin Sorenson remplace Larry Miller.

*Aussi présents* : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Denis Fréchette, analyste principal; Marc LeBlanc, analyste.

*Témoins* : *Bureau de la concurrence* : Gaston Jorré, sous-commissaire principal de la concurrence; Richard Taylor, sous-commissaire, Direction générale des affaires civiles; Morgan Currie, agent principal du droit de la concurrence, Direction générale des fusions. *Conseils et Vérification Canada* : Janak Shah, directeur; Burns Giddings, vérificateur en chef. *Commission canadienne du blé* : Adrian Measner, président.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité tient une séance d'information sur la mise en marché du canola en Ontario et sur l'acquisition de Better Beef par Cargill Ltée.

Gaston Jorré fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 16 h 33, la séance est suspendue.

À 16 h 36, le Comité commence à siéger à huis clos.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité reprend son examen de la formation des prix du boeuf aux niveaux de l'abattage, de la vente aux grossistes et au détail, dans le contexte de la crise d'ESB au Canada.

Le Comité poursuit son étude d'une ébauche de rapport.

Janak Shah fait une déclaration et, avec l'autre témoin, répond aux questions.

Il est convenu, — Que le projet de rapport soit adopté.

Il est convenu, — Que le rapport soit intitulé: Rapport final : Analyse financière relative aux abattoirs dans le contexte de la crise de l'ESB de 2003.

Il est convenu, — Que, dans la mesure où cela ne modifie pas le contenu du rapport, le président, le greffier et les attachés de recherche soient autorisés à apporter au rapport les modifications jugées nécessaires (erreurs de grammaire et de style).

Il est convenu, — Que le président présente ce rapport à la Chambre.

Il est convenu, — Que, à la dissolution de la 38e législature, la greffière du Comité reçoive la consigne de détruire tous les documents reliés à l'examen de la formation des prix du bœuf aux niveaux de l'abattage, de la vente aux grossistes et au détail, dans le contexte de la crise d'ESB au Canada, qui a débuté durant la 3e session de la 37e législature.

À 17 h 17, la séance reprend en public.

Le Comité entreprend l'examen de questions relatives aux travaux du Comité.

André Bellavance propose, — Que le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire fasse rapport à la Chambre des communes des recommandations suivantes :

1. que le gouvernement du Canada réitère son appui indéfectible à la gestion de l'offre qui constitue un modèle agricole équitable, et aux producteurs agricoles qui en vivent;
2. que le gouvernement du Canada ne fasse aucune concession à l'égard des productions sous gestion de l'offre dans le cadre des négociations actuelles de l'OMC;
3. que le gouvernement du Canada mandate ses négociateurs pour qu'à la conclusion des négociations en cours, les secteurs sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs hors contingents, ni à aucune augmentation des contingents tarifaires, afin que ces secteurs puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus du marché justes et équitables;
4. Qu'étant donné qu'une grande majorité des producteurs agricoles canadiens dépendent des exportations et de l'amélioration de l'accès aux marchés, le gouvernement du Canada devrait

donner le mandat à nos négociateurs à l'Organisation mondiale du commerce de travailler en vue : *a)* d'éliminer complètement les subventions à l'exportation; *b)* de réduire considérablement le soutien interne qui fausse le commerce; *c)* d'élargir l'accès aux marchés pour les produits agricoles canadiens.

Il s'élève un débat.

Wayne Easter propose, — Que la motion soit modifiée par adjonction, au paragraphe 3, après le mot « négociations », de ce qui suit : « les réductions des tarifs hors contingents et les augmentations des contingents tarifaires visant les secteurs canadiens soumis à la gestion de l'offre soient limitées dans la plus grande mesure du possible ».

Il s'élève un débat.

La motion est mise aux voix et adoptée, par un vote par appel nominal : POUR : Wayne Easter, Mark Eyking, Wajid Khan, David Smith, Kevin Sorenson, Rose-Marie Ur — 6; CONTRE : David L. Anderson, Charlie Angus, André Bellavance, James Bezan, Réal Lapierre — 5.

Charlie Angus propose, — Que la motion soit modifiée par adjonction, au paragraphe 1, après le mot « l'offre », de ce qui suit : « au guichet de vente unique ».

Il s'élève un débat.

La motion est mise aux voix et adoptée, par un vote par appel nominal : POUR : Charlie Angus, Wayne Easter, Mark Eyking, Wajid Khan, David Smith, Rose-Marie Ur — 6; CONTRE : David L. Anderson, André Bellavance, James Bezan, Réal Lapierre, Kevin Sorenson — 5.

La motion modifiée est mise aux voix et adoptée, par un vote par appel nominal : POUR : Charlie Angus, Wayne Easter, Mark Eyking, Wajid Khan, David Smith, Rose-Marie Ur — 6; CONTRE : David L. Anderson, André Bellavance, James Bezan, Réal Lapierre, Kevin Sorenson — 5.

À 17 h 46, la séance est suspendue.

À 17 h 47, la séance reprend.

Conformément aux articles 110 et 111 du Règlement, le Comité reprend l'étude du certificat de nomination de Adrian Measner au poste de président directeur général de la Commission canadienne du blé renvoyé au Comité le lundi 24 octobre 2005.

Adrian Measner fait une déclaration et répond aux questions.

Il est convenu avec dissidence, — Que le Comité renonce à poursuivre l'étude de la nomination proposée de Adrian Measner au poste de président directeur général de la Commission canadienne du blé.

Conformément aux articles 110 et 111 du Règlement, le Comité entreprend l'étude du certificat de nomination de John J. Ryan au poste de président de Financement agricole Canada renvoyé au Comité le jeudi 17 novembre 2005.

Il est convenu, — Que le Comité renonce à poursuivre l'étude de la nomination proposée de John J. Ryan au poste de président de Financement agricole Canada.

À 18 h 32, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

La greffière du Comité,

Bibiane Ouellette